



L'an deux mil vingt-cinq et le dix-neuf mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.

Date de la convocation : le douze mars deux mille vingt-cinq

Etaient présents : Michel PETIT, Coralie CANTAU, Mathieu PLOUVIER-KUNZ,
Christine BOUEILH, Murielle RIGAUD, Christian TOLLIS, Nathalie
HARDUYA et Corentin JEGUN

Etai(ent) excusé(e)(s) :

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des comptes financiers uniques de la commune et de l'énergie photovoltaïque
- Affectation des résultats
- Débat d'orientation budgétaire 2025 pour futur budget
- Carte scolaire : mesure académique concernant le RPI Saint-Mont / Saint-Germé
- Communication au sein du conseil
- Préparation du village pour la fête du vin
- Point sur les commissions
- Questions diverses

Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	11
Nombre de membres en exercice	08
Nombre de membres présents	08
Nombre de pouvoirs	00
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	08
Nombre de voix pour	08
Nombre de voix contre	00
Nombre d'abstentions	00

Le Maire demande l'approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal (8 janvier 2025).
Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Puis il demande aux conseillers de désigner un ou une secrétaire de séance.
Christian TOLLIS est désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du compte financier unique (Principal et Photovoltaïque)

Le maire ne prend pas part au vote, les deux CFU sont adoptés par 7 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

Objet : Approbation du compte financier unique du compte principal de la commune

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;
Vu la délibération 2023-028 du 13 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de Saint-Mont pour son compte principal ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Saint-Mont (compte principal) ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des suffrages exprimés, (monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote),

- **Approuve** le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Saint-Mont (compte principal)
- **Donne** pouvoir à monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Objet : Approbation du compte financier unique du compte de l'énergie photovoltaïque de la commune

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Vu la délibération 2023-028 du 13 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de Saint-Mont pour son compte d'énergie photovoltaïque ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Saint-Mont (compte photovoltaïque) ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des suffrages exprimés, (monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote),

- **Approuve** le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Saint-Mont (compte de l'énergie photovoltaïque)
- **Donne** pouvoir à monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2. Affectation des résultats

Objet : Affectation des résultats – Budget Principal -

Le maire rappelle les résultats du compte financier unique du budget principal.2024, voté lors de la délibération 2025-0 précédemment et présentés par la maire-adjointe Murielle RIGAUD

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'exercice budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	45.925,06 €
- un excédent reporté de :	66.329,66 €
Soit un excédent cumulé de :	112.254,72 €
- un excédent d'exécution en investissement de :	18.339,34 €
- un déficit reporté de :	- 39.699,95 €
Soit un déficit d'investissement de :	- 21.360,61 €

Dépenses en restes à réaliser :	0,00 €
Recettes en restes à réaliser :	0,00 €
Besoin de financement :	0,00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (1068)	21.360,61 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) :	90.894,11 €
EXCEDENT	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	- 21.360,61 €

Objet : Affectation des résultats – Budget Photovoltaïque -

Le maire rappelle les résultats du compte financier unique du budget principal.2024, voté lors de la délibération 2025-0 précédemment et présentés par la maire-adjointe Murielle RIGAUD

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'exercice budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	- 433,98 €
- un excédent reporté de :	5.475,54 €
Soit un excédent cumulé de :	5.041,56 €
- un déficit d'exécution en investissement de :	- 6,88 €
- un excédent reporté de :	13,65 €
Soit un excédent d'investissement de :	6,77 €

Dépenses en restes à réaliser :	0,00 €
Recettes en restes à réaliser :	0,00 €
Besoin de financement :	0,00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) :	5.041,56 €
EXCEDENT	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) :	6,77 €
EXCEDENT	

3. Débat d'orientation budgétaire 2025

Suite au travail de la commission, des Finances, le maire liste les investissements qu'il convient de planifier en 2025 :

INVESTISSEMENT

- Voirie : Rue de l'église : Un débat a eu lieu pour clarifier le portage du projet (CCAA) car la dernière commission communautaire sur les finances de la CCAA n'a pas permis à la représentante de la commune de comprendre la position réelle de l'EPCI.
- Voirie : programme investissement sur les voies communales
- Foyer : Eclairage LED
- Grange : Installation électrique complète
- Silo : Installation électrique à refaire
- Coustous : Réaménagement de la pente (F. Cordier a fait la division parcellaire)
- Cimetière : Achat et Installation d'un colombarium
- Mairie : Changement de l'ordinateur portable
- Aménagement des coustous : un devis est proposé à 21.208 €
-

FONCTIONNEMENT

- Foyer : Réparation du mur et peinture
- Appartement Georges HILARIO : suivant évolution de la situation
- Terrain de pétanque : Terrasse
- Formation des agents : Choix de journées
 - **Habilitation Électrique**
 - **Recyclage Habilitation Électrique**
 - **AIPR** (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux)
- Cloches : Réparation moteur
- Appartement du bas du presbytère : plancher et douche de la salle de bain.
- Grange : évier à installer.

Tous ces points seront traités lors d'une commission Finances le lundi 7 avril à 20h30 avant le conseil municipal du 9 avril 2025.

4. Carte scolaire : mesure académique concernant le RPI Saint-Mont / Saint-Germé

Le maire présente la décision prise au niveau de la direction académique du Gers. En carte scolaire 2025, le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) du Gers retire un poste d'enseignant du RPI Saint-Mont / Saint-Germé.

Cela fera un total de trois classes au lieu de quatre.

Toutefois, il laisse le choix aux élus de décider où sera supprimé le poste.

- 1) A Saint-Germé, ce qui ferait une école à deux classes (3-1) et aucun aménagement spécifique
- 2) A Saint-Mont, ce qui entraînerait la fermeture définitive de l'école et le réaménagement obligatoire par la CCAA de l'école de Saint-Germé en école maternelle.

Même si la décision revient aux élus communautaires, les conseillers municipaux de Saint-Mont peuvent s'exprimer.

Enfin dernier point, le maire rappelle la délibération prise en 2010.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal délibère à l'unanimité et :

- *Approuve la position du président de la communauté de communes des Monts et Vallées de l'Adour sur le maintien des cinq postes dans l'ensemble du R.P.I.,*
- *Refuse, en cas de suppression d'un poste d'enseignant sur le R.P.I., toute fermeture de classe à l'école de Saint-Mont pour la rentrée 2011 tant que l'école de Saint-Germé n'est pas achevée,*
- *Accepte, dès la livraison de la nouvelle école de Saint-Germé et si le nombre de postes est toujours de quatre au sein du R.P.I., le transfert d'un poste dans ladite école (soit 3 classes) et le fonctionnement de l'école de Saint-Mont à 1 classe.*

Ainsi délibéré à Saint-Mont, les jour, mois et an susdits.

Fait le 01 décembre 2010.

Il demande aux conseillers de s'exprimer sur ce point ; Matthieu prend la parole pour dire que les parents d'élèves avaient rédigé un courrier en direction des 25 maires et du président de la communauté de communes et qu'avant de prendre une décision il conviendrait de rencontrer les délégués. Le maire rappelle que ce point est à l'ordre du jour du conseil communautaire du lundi 24 mars 2025 et que si la rencontre ne peut avoir lieu alors la décision sera ajournée. Les parents font des propositions sans que l'investissement demandé soit démesuré. Le maire répond qu'il proposera

en tant que président de la communauté de communes une rencontre avec les parents signataires de la lettre, si possible avant le conseil communautaire.

Puis il interroge chaque conseiller pour connaître leur position. Majoritairement, les conseillers souhaitent que l'école de Saint-Mont reste ouverte et que la classe ferme à Saint-Germé. Le maire insiste aussi pour signaler l'inconfort sanitaire de l'école de Saint-Germé (toilettes sèches) non adaptées à des petits de 3 / 4 ans. Tous les conseillers sont d'accord pour relever, en effet, cet inconvénient.

5. Communication au sein du conseil

Le maire souhaite aborder les problèmes de communication.

Un dialogue s'instaure rapidement et différents points sont abordés sur le contenu des échanges sur le groupe WhatsApp du conseil. Le maire souhaite que ce groupe traite uniquement de communication sur des faits de la commune et que tous les autres problèmes doivent être traités oralement en conseil municipal.

Il souhaite aussi pour la dernière année de son mandat mettre en place des réunions de bureau (le maire et les trois adjoints) un samedi sur trois ou quatre à la mairie, le samedi matin.

6. Préparation du village pour la fête du Vin

Le maire rappelle les dates de « Vignoble en Fête » : 28, 29 et 30 mars 2025.

Il s'agit de faire le point sur les derniers préparatifs concernant la commune :

- Mise à disposition des agents communaux : Jérôme et Matthieu travailleront les mercredi, jeudi et vendredi avant la fête du vin pour l'installation, et les lundi, mardi et mercredi après la fête du vin pour le rangement.
- Arrêtés de voirie, d'ERP et leurs affichages : ils ont été faits, Christian les plastifiera.
- Containers supplémentaires (SICTOM) : ils ne sont pas nécessaires.

7. Points sur les commissions

a) Budget et Finances : Présidente – Murielle RIGAUD

Ce point a été abordé lors de l'ordre du jour, en premier. Il restera à finaliser le budget 2025 pour un vote prochain lors du conseil du 9 avril 2025.

b) Embellissement et protection du cadre de vie : Présidente – Coralie CANTAU

Coralie préparera le mercredi 26 mars les baquets de primevères pour la décoration du village. Elle signale que des tulipes et des jonquilles ont fleuri dans différents parterres de la commune.

c) Prévention des risques : Présidente – Christine BOUEILH

Une demande est faite par des riverains pour que les véhicules, au niveau du lotissement du Boutillet, puissent ralentir. Il faut voir si le positionnement de coussins berlinois est adapté.

d) Gestion du Personnel : Michel PETIT

Le maire a traité ce point pour la préparation de la fête du vin. Une demande congé a été posée par Méryl en avril.

e) Travaux : Corentin JEGUN

Corentin liste les travaux en cours sur la commune :

- Abri pour le terrain de pétanque : il manque encore la dalle à couler
- Fossé du chemin de Bernichou : un devis est en attente pour pouvoir commencer le busage du fossé

- Chemin de Saint-Aubain : après un contact avec le directeur de la gravière, un accord a été trouvé pour la fourniture de matériaux par la signature d'une convention.

f) Loisirs – Culture – Tourisme : Nathalie HARDUYA

Le point a été abordé lors de la question n° 6 (Vignoble en Fête).

8. Questions diverses

Déploiement de la fibre

Il faut savoir comment aider les gens à passer à cette technologie puisque le « cuivre » va disparaître. Il convient de réfléchir à une stratégie.

Intramuros :

Il s'agit de voir comment développer ce site accessible aux smartphones.

Courrier reçu en mairie :

Une habitante signale l'état dégradé des panneaux informatifs de la commune. Il lui a été répondu par une conseillère que leur réfection serait étudiée lors de l'élaboration du budget (soit le mois prochain).

Prochain conseil municipal :

Le maire propose la date du mercredi 9 avril 2025, à 20h30

Questions diverses :

La parole est donnée aux conseillers. Il n'y a pas de questions diverses.

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance est levée à 23h00 (vingt-trois heures).